

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Ancien Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le

4 NOV. 2023

Réf : RD/BB

Madame la Maire,

Au cours des dernières années, la situation sécuritaire du Champ de Mars s'est considérablement dégradée sans que la Mairie de Paris ne prenne de mesures à la hauteur des enjeux.

Les crimes et délits commis sur le site, ainsi que le développement d'activités illicites, notamment la vente à la sauvette ou les jeux de bonneteau, font régulièrement l'objet d'articles négatifs par la presse nationale et internationale.

À quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il est urgent de prendre des mesures appropriées afin de sécuriser l'un des sites touristiques les plus visités au monde.

Pour atteindre cet objectif, il me semble nécessaire d'élaborer un plan de sécurisation globale du site, coordonné par la Ville de Paris, en collaboration avec la Préfecture de Police de Paris.

Celui-ci aurait pour but de définir précisément les attributions et missions de chacun des acteurs sur le site afin de mieux en assurer la sécurité au quotidien.

Aussi, la participation de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel à la sécurisation des abords du monument me semble une condition indispensable à la baisse de la délinquance.

En ce sens, il est impératif qu'elle sollicite des agents de sécurité privée en charge des accès de la Tour Eiffel une présence complémentaire sur le domaine public, en coordination avec les agents de la Police Municipale et Nationale, comme l'y autorise l'article L.613-1 du code de la sécurité intérieure.

La création d'une unité de la Police Municipale dédiée au site permettrait d'assurer la présence d'agents spécialisés aux problématiques du Champ de Mars. Cette unité dédiée pourra assurer une présence quotidienne et continue sur le site afin de lutter efficacement contre toutes les formes de délinquance et leurs évolutions durant la journée.

.../...

A cette fin, la création de locaux sur le site permettrait à ces agents d'être au plus proche du lieu de commission des délits et des victimes.

Ce plan de sécurisation me semble devoir intégrer la mise en place de caméras de vidéo protection supplémentaires afin d'assurer aux agents une visibilité sur l'ensemble du site et la possibilité d'interpeller plus rapidement encore les auteurs de crimes et délits.

Enfin, une réflexion plus large sur les accès du Champ de Mars doit être menée, en complément des mesures concrètes et efficaces que je vous sou mets.

Ainsi, je vous renouvelle ma demande de fermeture du site la nuit jusqu'à ce que la sécurité des habitants et des visiteurs, notamment des jeunes femmes, y soit assurée.

En complément, l'organisation actuelle de l'accueil des visiteurs aux différents points d'accès de la Tour Eiffel, situés à l'intersection de l'avenue Gustave Eiffel avec les avenues de Suffren et de la Bourdonnais, génère des files d'attente trop longues qui sont devenues des points de fixation de l'insécurité à proximité immédiate de lieux d'habitation.

La localisation des points d'accès à la Tour sur le linéaire avenue Pierre Loti – avenue Anatole France – avenue Gustave Eiffel ainsi qu'à l'intersection du Quai Jacques Chirac – Branly et le Pont d'Iéna permettrait de mettre fin à cette situation et offrirait de meilleures conditions d'intervention aux forces de l'ordre.

Mes équipes se tiennent évidemment à la disposition des vôtres pour évoquer l'ensemble de ces propositions et un calendrier de mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rachida DATI



Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Mairie de Paris
Hôtel de Ville de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris